

AR Prefecture

016-200054047-20240624-2024_06_24_15-DE
Reçu le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024

Travaux de Génie Civil :

(tranchées, fourniture et pose chambres de tirage, fourreaux, etc.)

Montant total T.T.C des travaux :	66 000,00 €
Montant de la TVA :	11 000.00 €
Subvention du Département :	11 985.00 €
Montant H.T des travaux :	19 250.00 €
Financement du SDEG 16 :	19 250.00 €
Contribution maximum de la Commune :	27 500.00 €

Prestations réalisées par l'opérateur de réseaux :

(câblage, raccordements des abonnés, etc.)

Etudes Montant total T.T.C des travaux :	1 570,32 €
Câblage Montant total T.T.C des travaux :	763.80 €
Contribution de la Commune :	2 334.12 €

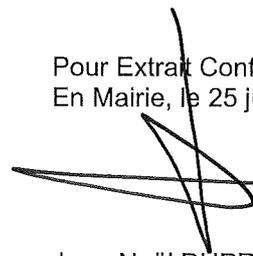
Soit :

Montant total des contributions communales pour l'ensemble des travaux	29 834.12 €
---	-------------

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** les propositions de M. le Maire ainsi que le plan de financement présenté,
- **DECIDE** qu'il sera versé au SDEG 16, à sa demande, la participation maximum de 29 834.12 €,
- **ACCEPTTE** que les modifications des installations (génie civil et câblage) qui interviendraient pendant les cinq premières années après la réalisation des travaux soient à la charge de la commune et qu'au-delà de ces cinq années, seules les modifications des ouvrages de génie civil soient à la charge de la commune, le déplacement du réseau de communications électroniques serait, dans ce dernier cas, financé par le propriétaire du réseau,
- **ACCEPTTE** de verser au Comptable Public (Pairie Départementale – 3 rue Pierre Labachot – CS 12222 – 16022 ANGOULEME Cedex) et à sa demande, la participation dès la fin des travaux sollicités et note que dès réception du « décompte général » adressé par l'entreprise au SDEG 16, un arrêté des comptes sera dressé par le SDEG 16. Au vu de cet état, un éventuel remboursement pourra être effectué par le SDEG 16 au profit de la collectivité,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les dispositions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 25 juin 2024


Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

